



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 mars 2011
D -20110152

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/03/2011

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 mars Deux mil onze, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI (présente de 16h55 à 17h30), M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, M. Charles CAZENAVE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES,



MAIRIE DE BORDEAUX

***Subvention arc en rêve. Signature de la convention
partenariale 2011. Autorisation.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Budget Primitif voté en conseil municipal le 20 décembre 2010, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver, au titre des subventions votées en faveur des associations bordelaises, une enveloppe de 800 000 euros pour l'association arc en rêve centre d'architecture.

Une convention a été établie afin de définir les modalités de cette convention de partenariat ainsi que les conditions de versement de cette subvention :

- l'Association s'engage, pour l'exercice 2011, à réaliser des expositions, conférences et animation en milieu scolaire. Elle participera à Evento 2011 en répondant à l'invitation de Michelangelo Pistoletto. Arc en rêve développe également des formations destinées aux acteurs de l'aménagement et aux enseignants.
- l'Association mentionnera le soutien de la Ville de Bordeaux dans ses documents de communication.
- En contrepartie la Ville de Bordeaux versera une subvention de 800 000 € en une seule tranche sur l'exercice budgétaire 2011.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'association arc en rêve.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 mars 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire**



MAIRIE DE BORDEAUX



MAIRIE DE BORDEAUX

CONVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par une délibération en date du ...et reçue en Préfecture le

Et

Monsieur François Barré, Président de l'Association Arc en Rêve, sise 7 rue de Caudéran, 33000 Bordeaux autorisé par délibération du Conseil d'administration du 26 juin 2007.

Exposé

La politique générale de la Ville de Bordeaux d'aide aux associations fait objet de conventions de partenariat qui définissent les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties, pour la réalisation d'objectifs définis.

Considérant

Que ladite association, dont les statuts ont été approuvés le 16 novembre 1999 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de Gironde le 12 juin 1980 exerce l'activité suivante : diffusion culturelle de l'architecture contemporaine, de l'urbanisme et du design, activité entrant dans le champ des compétences pour lesquelles la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir.

Il a été convenu :

Article 1 : Activités et projets de l'Association

L'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les activités suivantes :

1.1 Un programme d'expositions :

La programmation alterne des expositions monographiques et / ou thématiques respectivement consacrées à la scène internationale, nationale, locale.

- * Exposition Erwan et Ronan Bouroullec, designers Paris.
- * Architecture modulaire, une nouvelle aventure avec Aquitanis (cycle architecture d'ici).
- * Bordeaux Euratlantique, exposition des projets issus de la 1^{ère} consultation (actualité locale).
- * Steven Holl, architecte New York, (monographie sous réserve).
- * Cartes blanches à la jeune architecture bordelaise.

1.2 Conférences

- * Les grandes conférences : « Vie d'aujourd'hui, villes de demain ».
- * Les conférences associées aux événements.

1.3 Sensibilisation et animation en milieu scolaire et dans les quartiers

- * Un programme permanent ouvert aux enfants et aux jeunes scolaires (tout particulièrement des écoles élémentaires, collèges et lycées de Bordeaux). Les animations



MAIRIE DE BORDEAUX

ont lieu soit à arc en rêve soit dans les établissements scolaires. Elles prennent la forme d'ateliers, de parcours urbains, de visites de bâtiments, d'ateliers visites d'expositions.

* Des projets spécifiques sont menés avec l'Education Nationale notamment dans le cadre des classes à projet artistique et culturel (PAC).

Un nouveau programme est développé en 2011, en partenariat avec la DRAC, à l'attention de publics jeunes placés sous protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

* Des actions particulières sont montées en partenariat avec des opérateurs privés, ou à l'occasion d'événements spéciaux :

- > un projet de médiation architecturale et urbaine, mené en partenariat avec Clairsienne, autour du projet d'écoquartier La Ramade à Lormont ,
- > un projet de médiation mené en partenariat avec Domofrance autour du bassin à flot d'une part, et de l'habitat social en centre ville d'autre part,
- > autres projets en cours de montage avec d'autres partenaires privés.

* Les actions éducatives sont conçues dans un esprit interactif. Elles donnent à toucher, fabriquer, débattre, inventer, grâce à un matériel pédagogique spécifique

1.4 Les Cafés de l'architecture en partenariat avec Sud Ouest

- * Identité de ville.
- * Bacalan.
- * Campus.
- * + en cours de programmation.

1.5 Actions à destination des professionnels de l'aménagement et de l'éducation

arc en rêve centre d'architecture organise en synergie avec ses projets d'expositions monographiques ou thématiques, des rencontres destinées aux acteurs de l'aménagement, et aux enseignements. (parcours urbains, voyages, débats).

1.6 Formation

arc en rêve centre d'architecture développe également des formations destinées aux acteurs de l'aménagement et aux enseignants.

1.7 Actions spéciales

arc en rêve centre d'architecture participe à **EVENTO 2011** en répondant à l'invitation de Michelangelo Pistoletto. En partenariat avec le collectif Stealth, arc en rêve centre d'architecture à la charge d'une exposition sur les utopies, pour les racines urbaines.

1.8 Colloque Blanc d'essai, art, architecture, desing,

Réalisé en collaboration avec le FRAC, à l'occasion de l'exposition Album, consacré à l'œuvre des Bouroullec.

1.9 Colloque Ville & Littérature

Ce projet initialement prévu en 2010 a été reporté en octobre 2011.

1.10 En cours de montage

Des projets sont en cours de montage avec des partenaires recherchés pour l'équilibre du budget annuel.

Article 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association une subvention de 800 000 € versée en une seule tranche, pour l'année civile 2011.



MAIRIE DE BORDEAUX

Article 3 : Conditions de l'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville dans les conditions suivantes :

- Utilisation de la subvention : subvention complémentaire de fonctionnement global pour le développement du programme d'action mené par l'association.



MAIRIE DE BORDEAUX

Article 4 : Conditions générales

L'Association s'engage :

- A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes.
- A déclarer, sous trois mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'administration.
- A payer à la ville de Bordeaux un loyer de 195 000 € pour les locaux municipaux qu'elle occupe. Un bail sera signé à cet effet entre la Ville et l'association.
- A rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur tous les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse...).

Article 5 : Conditions de renouvellement

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Son exécution donnera lieu à une évaluation portant notamment sur la réalisation des objectifs assignés.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps des effets de cette convention.

Article 6 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'Association de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux.

Article 7 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile

* Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de Ville

* Pour l'Association, à son siège social, 7 rue de Caudéran, 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le ...

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
Le Maire	Le Président



MAIRIE DE BORDEAUX